



Syndicat des **Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA
16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectoriales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

3ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 27 août 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

SYNDICALISATION 2020-2021

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€.

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)
Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.
Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.
Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2020-2021 il est automatiquement reconduit.
- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)
- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-Actualités de rentrée
- 5-"Jean-Michel Blanquer doit apaiser la maison Éducation nationale" (Stéphane Crochet, SE-Unsa)
- 6-"Le protocole sanitaire n'a pas vocation à varier dans ses principes" (Jean-Michel Blanquer)
- 7-Revalorisation des enseignants : l'enveloppe pourrait être de 350 à 400 millions d'euros en 2021
- 8-Après la crise sanitaire, les enseignants souhaitent une évolution de l'organisation scolaire (enquête Synlab)
- 9-Livre : Le recours au coaching scolaire est une réponse aux "nouvelles injonctions de l'école"

1-Actualités

RETRAITES 2021 : parution de la circulaire rectoriale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

Protocole Sanitaire : le Ministère a mis en ligne le nouveau protocole sanitaire [ICI](#)

2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectoriale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions

Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

3-Au BO-JO

BO n°32 du 27 Aout 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements secondaire et supérieur

Diplômes comptables Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2020-2021 Liste [Consulter le texte](#)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général Programme de l'enseignement de la discipline non linguistique mathématiques en classe terminale des sections internationales chinoises Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 23-8-2020 [Consulter le texte](#)

Établissements scolaires publics Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep : modification Arrêté du 23-7-2020 (NOR : MENE2020694A) [Consulter le texte](#)

Établissements scolaires publics Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep+ : modification Arrêté du 23-7-2020 (NOR : MENE2020695A) [Consulter le texte](#)

Classement des lycées et des écoles des métiers Rentrée 2020 Arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020962A) [Consulter le texte](#)

Classement des lycées professionnels Rentrée 2020 Arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020964A) [Consulter le texte](#)

Classement des collèges Rentrée 2020 Arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020966A) [Consulter le texte](#)

Classement des établissements régionaux d'enseignement adapté Rentrée 2020 Arrêté du 28-7-2020 (NOR : MENH2020967A) [Consulter le texte](#)

École inclusive Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École Circulaire du 3-8-2020 (NOR : MENE2020703C) [Consulter le texte](#)

Établissements d'enseignement français à l'étranger Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2021-2022 Note de service du 6-8-2020 (NOR : MENH2016982N) [Consulter le texte](#)

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2021 Note de service du 18-8-2020 (NOR : MENH2022132N) [Consulter le texte](#)

Vacances de postes Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2021 Liste (NOR : MENH2021459K) [Consulter le texte](#)

4-Actualités de rentrée

Profs principaux : Nous avons une belle brochure « professeurs principaux » l'avez-vous utilisée ? [elle est disponible ici](#).

Beaucoup de questions reviennent sur la nomination des **professeurs principaux**, un chef d'établissement peut-il obliger des collègues à exercer cette fonction ? Quelques éléments de réponses :

- La circulaire du 10 octobre 2018 ([voir lien](#)) prévoit que le chef d'établissement désigne un professeur principal « avec l'accord de l'intéressé » mention qui n'existait pas dans la circulaire du 21 janvier 1993, abrogée

- La fiche juridique du SNPDEN formule l'hypothèse que dans la mesure où le chef d'établissement, d'après l'article R421-10-1 du code de l'éducation « a autorité sur l'ensemble des personnels affectés (...) désigne à toutes les fonctions au sein de l'établissement (...) » et a l'obligation de veiller « au bon déroulement des enseignements, de l'information, de l'orientation » d'après l'article R421-10-2 du code de l'éducation et que l'article 28 de la loi du 13 juillet 1983 sur la fonction publique indique qu'un fonctionnaire « doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique » à part quand elles sont manifestement illégales...et bien d'après eux ça permet aux chefs d'établissement de passer outre le désaccord de l'intéressé, au nom de l'intérêt général.

Concernant les heures de vie de classe,

Au moins dix heures de vie de classe sont inscrites chaque année dans les emplois du temps de tous les collégiens. Elles ont pour principal objectif de donner la parole aux élèves et d'instaurer un dialogue avec l'équipe éducative du collège.

Ces heures de vie de classe permettent d'aborder des sujets qui ne sont pas toujours traités en cours : questions sociétales et d'actualité, citoyenneté, conseil de classe, vie en collectivité, règlement intérieur, éducation à la sexualité, etc.

Le professeur principal, qui est en charge de l'organisation des heures de vie de classe, peut assurer ces heures ou bien faire intervenir d'autres adultes : enseignants, conseiller principal d'éducation, psychologue de l'éducation nationale, intervenants extérieurs...

La fiche juridique du SNPDEN de décembre 2016 faisait le point sur l'encadrement réglementaire parfois contradictoire concernant le paiement des professeurs principaux quand ils les animent : réponse écrite du ministère à l'assemblée nationale, publiée au JO en 2010, indiquant qu'elles sont rémunérées en heures supplémentaires quand elles sont assurées en plus du service, lettre aux recteurs de la DAF en 2011 indiquant qu'elles font partie des ORS car elles ne sont pas forcément animées par les PP.

L'arrêt du conseil d'état du 12 mai 2017, statuant sur le recours de sud éducation contre la circulaire ORS, a réglé le problème en considérant que « les heures de vie de classe (...) sont au nombre des activités prises en compte pour l'attribution de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ».

[Le SE-UNSA invite l'ensemble des collègues à déposer une HSE à chaque fois qu'ils effectuent une HVC.](#)

Elections des représentants des personnels au Conseil d'Administration

Les élections devraient se tenir fin septembre, début octobre. Les chefs d'établissement vont bientôt réunir les représentants syndicaux afin d'établir le calendrier électoral.

Le Conseil d'Administrateur est l'organe décisionnel de l'établissement. Il nous paraît important d'y être. Pour proposer une liste, il suffit d'avoir deux noms. L'idéal est de monter une liste UNSA avec les différents collègues adhérents et également ceux qui partagent nos valeurs. Nous devons aussi nous adapter aux stratégies mises en place dans les établissements, et nous faisons confiance pour porter nos valeurs et défendre au mieux l'intérêt de la communauté éducative dans cette instance.

Nous mettons à votre disposition en téléchargement :

-Un exemple d'acte de candidature [liste UNSA](#) - ou [Liste d'Union](#)

-[De liste UNSA](#)

-[De liste D'Union](#)

-[un flyer « appel à voter »](#)

- [Profession de foi pour les listes UNSA](#)

Rencontre cellule « covid-19 » par visio conférence

Nous avons eu ce jour, notre deuxième rencontre Visio avec la cellule de crise du Rectorat en voici le compte rendu

Propos liminaires

DRH : niveau protocole sanitaire, qui impose le port du masque de façon obligatoire. Une cellule de signalement a été activée au niveau rectorat afin de signaler les différentes situations. L'adresse mail générique de signalement est de nouveau disponible : signaler tout manquement au protocole sanitaire, pour rappel :

Lundi prochain, la cellule d'écoute sera également opérationnelle.

SG : beaucoup d'inquiétudes de la communauté éducative, avoir le langage le plus clair possible envers les familles. L'enseignant doit permettre le lien de confiance avec les familles. Port obligatoire du masque pour tous les enseignants !

Quand cas covis, comment on fait ?

Pour les enfants : respect de geste barrières ? port du masque ?

Objectif : chercher la faille, et donner le temps à l'ARS d'intervenir, quatorzaine en général

Pour les adultes : si un adulte est « covid », on isole le cas covid, quatorzaine, et l'ARS décide ou pas de la mise en quatorzaine. On part du principe que les adultes portent/ont porté le masque.

C'est l'ARS qui prend les décisions d'isolement, de tracing...

Sujets abordés

UNSA : Prime covid, les inquiétudes des personnels du rectorat : la possibilité d'installer un module de dépistage au rectorat pour les volontaires, l'accès à des toilettes en travaux, le protocole dans les CDI, le protocole pour les personnels vulnérables...

FO : la nécessité du port du masque même si le mètre est respecté ?

Snalc : gestion du stress des collègues ? manque d'information, quelle attitude à avoir ? Communiquer avec les enseignants

Saiper : nécessité d'avoir des consignes précises ? ASA ? battage médiatique envers les collègues

Cftc : déclinaison académique du protocole ?

Réponses SG

Rappelle le lien social qu'il souhaite entretenir avec les OS, et la volonté d'échanger librement dans cette instance.

Dépistage massif : il est non souhaité, car il n'aurait pas d'incidence sur les courbes d'évolution. C'est l'ARS qui fixe le dépistage, toute autre modalité n'a pas de sens, et risquerait de créer une situation encore plus anxiogène. Pour les agents inquiets, il faut absolument consulter le médecin qui donnera les directives. Sur les sanitaires au rectorat, les travaux ils faillaient les faire, ils ont été terminés, mais pas réceptionnés !

Les personnels vulnérables : lorsque la situation est avérée par un certificat médical, elle n'est pas contestée ! Le SG souhaite que le système fonctionne et que les personnels soient protégés. Pour l'agent vulnérable, on lui demande d'être à domicile et travail à distance. Cependant, il y a maintenant des moyens de protection dans les établissements. Chaque situation sera examinée au cas par cas. Si empêchement d'exercer avec le moyen proposé, ce sera un arrêt maladie, car statutairement plus de moyens légaux (ASA par exemple).

Le SG rappelle que les établissements ont reçu un volume conséquent d'HS : il y a donc des financements possibles pour du travail supplémentaire ponctuel.

EPS : volonté du Rectorat pour permettre l'accès des espaces sportifs aux scolaires ?

Garde d'enfants : avoir la bienveillance nécessaire

Masques pour les élèves : le rectorat s'assure que pour les élèves sans masques, les dispositions soient prises pour que chaque élève puisse avoir une clarté

Personnels sans masques : pas confortable, c'est vrai, mais c'est une nécessité ! Les enseignants doivent donc porter le masque. Cela fait partie du protocole. Et cette application des gestes barrières doit aller au-delà de l'enceinte scolaire, c'est une responsabilité collective.

Côté anxiogène : elle est créée par le manque d'information, l'enseignant reste le mieux placé pour désamorcer les situations. Le Rectorat protégera ses agents, mais dès que la dérive est trop importante, il y a nécessité de faire appliquer la loi.

L'UNSA a rappelé le côté anxiogène de la situation. Tous les acteurs n'ont pas le même niveau d'information. L'enseignant reste le premier interlocuteur avec les parents, il est bien souvent confronté seul aux différentes questions des parents. Il faut donc l'accompagner et le protéger dans ses missions.

Sur le protocole qui est paru hier soir, voir ici, il y a déjà une déclinaison locale (quatorzaine, septaine...) faite par le Préfet. Le protocole sera présenté lundi au CHSCTa.

Questions RH

Situation des APSH : situation critique, manque de ressources

Contractuels : période de coupure des 4 mois ? on reste sur le droit commun. Pas d'évolution de la loi. Coupure de 4 mois = RAZ des compteurs.

Agents en congé maternité : prendre en compte la situation pour des affectations, la situation ne doit pas être pénalisante. C'est la consigne qui a été donnée. Un rappel aux services sera fait.

Situation des recours : possibilité d'avoir un état des lieux ? Sur le mouvement, le rectorat a surtout géré des situations de révision d'affectation, avec un taux de satisfaction de 80 %.

Prime Covid : elle est normalement mise en paiement dans le cadre fixé par la circulaire.

5-"Jean-Michel Blanquer doit apaiser la maison Éducation nationale" (Stéphane Crochet, SE-Unsa)

"La rentrée (métropole) sera réussie si le ministère ne met pas de bâtons dans les roues de l'école et sans que des décisions de dernière minute ne viennent bouleverser les consignes sanitaires", estime Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, le 26 août 2020 lors d'une conférence de presse. Il explique en effet que la "façon de gérer la crise sanitaire et la communication" du ministère l'an dernier ont "laissé de la rancœur" chez les personnels. Il demande au ministre "d'apaiser la maison Éducation nationale". Par ailleurs, le SE-Unsa a déposé une "alerte sociale" sur la direction d'école.

"Stress, insécurité et motivation" : ce sont les trois mots qui ressortent chez les enseignants pour qualifier leur état d'esprit avant cette rentrée scolaire, selon un sondage du SE-Unsa dévoilé le 26 août 2020, lors de la conférence de presse de rentrée du syndicat.

Le stress et l'insécurité sont, selon le SE-Unsa, le résultat de l'année passée, marquée par la crise sanitaire et par une gestion ministérielle que le SE-Unsa remet en question. "La rentrée sera réussie si le ministère ne met pas de bâtons dans les roues de l'école et sans que des décisions de dernière minute ne viennent bouleverser les consignes sanitaires", estime Stéphane Crochet.

"De la rancœur chez les personnels"

Le secrétaire général du SE-Unsa souligne que, l'an dernier, "ce ne sont pas les mesures en tant que telles qui ont été remises en cause par les personnels mais la façon de gérer la situation, la communication". Cet épisode a, selon lui, "laissé de la rancœur" chez les personnels qui "ne veulent absolument pas revivre ça. Il faut éviter de nouveaux épisodes de tension", assène Stéphane Crochet.

Il demande à Jean-Michel Blanquer d'en "tirer les leçons" et "d'apaiser la maison Éducation nationale pour qu'elle tienne et qu'elle puisse se concentrer sur l'essentiel : faire face à cette crise sanitaire qui dure et permettre à tous les élèves - en particulier aux plus fragiles - de pouvoir faire des projets pour leur avenir grâce à l'école publique". Plus globalement d'ailleurs, selon Stéphane Crochet, "depuis 3 ans, Jean-Michel Blanquer a ouvert tous les sujets et mis tout le système sous tension".

Le SE-Unsa veut "Des consignes claires" pour les masques

Concernant par exemple la question des masques, si le SE-Unsa indique ne pas avoir de souhait spécifique, s'en remettant aux autorités scientifiques, il demande en revanche au ministre de donner "des consignes claires". Le syndicat souhaite en outre que les équipes pédagogiques aient "du temps et des moyens pour retrouver leurs élèves et se préparer aux différentes situations" qui pourraient survenir selon la situation sanitaire. Le SE-Unsa propose par exemple que soient gelés, au moins jusqu'aux vacances de la Toussaint, les temps de formation institutionnels.

Le syndicat souhaite aussi le recrutement de personnels - enseignants, AESH, CPE... - supplémentaires afin de pouvoir faire face, notamment, aux "absences qui devraient être plus nombreuses" qu'à l'accoutumée du fait de la pandémie. Et de proposer de recruter sur les listes complémentaires des différents concours.

Inquiétudes sur la direction d'école et la revalorisation

Le SE-Unsa a annoncé avoir déposé une "alerte sociale" sur la direction d'école. "La situation est explosive, assure Stéphane Crochet. Nous ne croyons pas en des avancées significatives et pas non plus au fait que le gouvernement mette les moyens nécessaires à l'amélioration de la fonction", malgré des premières mesures et des discussions encore en cours. Le syndicat se dit "prêt à construire une mobilisation, si nécessaire".

Concernant la question de la revalorisation de la rémunération des enseignants et alors que le montant de 350 à 400 millions d'euros est évoqué pour l'année 2021, Stéphane Crochet explique ne pas connaître le montant exact de cette enveloppe, son périmètre, etc., et craint qu'une partie de ce montant soit dédiée "à la rémunération de formation pendant les vacances ou des remplacements en interne". Ainsi, selon le secrétaire général, "la distance est considérable entre les personnels et le gouvernement. Il doit 'sincériser' au plus vite les annonces et dire s'il maintient ou non la dimension pluriannuelle de la revalorisation". La question de la prime d'équipement reste également indécise, selon Stéphane Crochet.

6-"Le protocole sanitaire n'a pas vocation à varier dans ses principes" (Jean-Michel Blanquer)

Le protocole sanitaire de l'Éducation nationale élaboré au mois de juillet "est simple et clair et n'a pas vocation à varier dans ses principes", indique Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse de rentrée le 26 août 2020. Deux modifications sont toutefois à noter par rapport à la version de juillet : le port du masque sera systématique pour tous les adultes, y compris en maternelle, et pour les collégiens et lycéens. "Nous allons maintenir le cap des réformes", assure aussi le ministre, soulignant que l'année "sera caractérisée par la transformation des RH" du ministère.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires à la rentrée sera, dans les grandes lignes, celui qui a été diffusé dès le mois de juillet. Le document "est simple et clair et n'a pas vocation à varier dans ses principes", assure Jean-Michel Blanquer, le 26 août 2020 lors de sa conférence de presse de rentrée. "Il est vrai que la situation aujourd'hui est très différente de début juillet, mais, dans le protocole, nous avons prévu l'éventualité d'une circulation active du virus, donc il est encore très valable", explique le ministre de l'Éducation nationale, à moins d'une semaine du retour des élèves en classe. Confiant, il assure : "nous avons des règles claires et une organisation qui nous permet de scolariser tous les élèves".

Le MENJS avait diffusé en juillet trois scénarios pour la rentrée, selon la situation épidémique. Le "scénario de référence" prévoyait une rentrée "normale" sur le plan sanitaire avec la fin de l'obligation de respecter une distance de sécurité. En revanche, les enfants de plus de 11 ans et les adultes devaient porter un masque dans le cas où "la distanciation d'un mètre ne [pouvait] pas être garantie". En cas de circulation "active" ou "très active" du virus, deux autres scénarios sont prévus par le ministère, dans un "plan de continuité pédagogique" diffusé le 17 juillet. Depuis la mi-août, plusieurs syndicats demandaient un renforcement de ce protocole sanitaire.

"Tous les adultes portent le masque", y compris en maternelle

Par rapport à ces scénarios, deux ajustements sont toutefois à noter. Le ministre confirme, ce 26 juillet, le port systématique du masque pour les collégiens et lycéens dans les lieux clos, annoncé le 20 août. Après avoir indiqué vendredi dernier que les enseignants pourraient retirer leur masque dans le cas où ils respecteraient une distance de plus de 2 mètres, il indique, ce mercredi, avoir préféré "ne pas maintenir" cette option et pose le principe suivant : "Tous les adultes portent le masque", y compris les enseignants de maternelle, exemptés de cette obligation dans la précédente version du protocole. "Tous les adultes et les enfants à partir de la classe de 6e portent le masque", résume ainsi Jean-Michel Blanquer.

Le ministère a recommandé "qu'il y ait un brassage uniquement par niveau et non inter-niveaux, dans le fonctionnement des lycées." Aussi, "des recommandations seront publiées demain pour certains points précis, comme les récréations, l'EPS, les cantines".

Et le ministre de détailler la procédure en cas de suspicion de cas : "Chaque fois que quelqu'un a des symptômes, il y a immédiatement test et s'il est positif, la procédure, qui est de la responsabilité de l'ARS, se déclenche. Cela peut aller jusqu'à la fermeture d'une classe, d'une école ou de plusieurs écoles dans un délai de 48 heures."

Concernant les personnels à risque, ils peuvent recevoir "une absence autorisée sous certificat médical". "Nous avons les capacités de remplacement nécessaires", assure Jean-Michel Blanquer.

"Des adaptations possibles dans le temps et dans l'espace"

"Des adaptations dans le temps et dans l'espace" sont possibles, poursuit le ministre. En cas d'accélération du virus, "des mesures ciblées sur un établissement ou un territoire" pourront ainsi être prises. Il reviendra au recteur, au préfet et au directeur de l'ARS "d'apprécier la situation dans chaque territoire", et ce "en lien avec les élus locaux".

"S'il y avait une reprise très active de la circulation du virus, nous déclencherions d'autres mesures qui sont préparées mais que nous ne diffusons pas car ce n'est pas nécessaire pour le 1er septembre", explique Jean-Michel Blanquer. "Une mesure pourrait être de limiter obligatoirement le brassage" des personnes.

Jean-Michel Blanquer assure donc que son ministère "se tient prêt" s'il devait y avoir un reconfinement ou la reprise d'un enseignement hybride avec de l'enseignement à distance et des cours en petits groupes. Les autorités seraient ainsi "capables de prêter 2 000 ordinateurs si nécessaire".

Paris et les Bouches-du-Rhône, confrontés à une recrudescence des cas de Covid-19, entrent "pour l'heure" dans le protocole national, indique par ailleurs le ministre.

Deux territoires d'innovation "100 % numérique"

Le MENJS lance une expérience - "100 % numérique" - dans les départements de l'Aisne (académie d'Amiens) et du Val-d'Oise (académie de Versailles). L'ensemble des enseignants et des élèves y seront équipés en matériel numérique. Les professeurs et des familles volontaires recevront une formation au numérique, ainsi que la mise à disposition d'un bouquet de services. Le dispositif sera évalué par des laboratoires indépendants en vue de sa généralisation.

Le ministre rappelle aussi les moyens déployés pour "combler le retard qu'ont pu accumuler certains élèves ou les inégalités qui ont pu s'accroître" pendant la crise :

-1 688 postes supplémentaires créés dans le premier degré.

-1,5 million d'heures supplémentaires mobilisées de septembre à décembre pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs et 130 000 heures d'AED. Priorité est donnée aux classes charnières (CP, 6e, 2de).

-"stages de réussite" durant les vacances de la Toussaint.

-renforcement des évaluations nationales en 6e (avec la mesure de la fluence en lecture notamment) ainsi que la publication d'[outils de positionnement](#) à destination des professeurs pour tous les niveaux, de la 6e à la 3e.

"Maintenir le cap des réformes" : les dossiers de l'année 2020-2021

Refusant de cantonner ce rendez-vous annuel avec la presse au sujet de la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer appelle à "ne pas perdre de vue les grands sillons de la politique éducative tracés depuis 2017".

"Bien entendu, nous allons maintenir le cap des réformes", assure-t-il, avant d'égrèner les principaux sujets qui occuperont la communauté éducative durant l'année 2020-2021.

Revalorisation. Comme il l'avait déclaré dans une interview à AEF info en juillet, Jean-Michel Blanquer souligne que l'année 2020-2021 "sera caractérisée par la transformation des ressources humaines de ce ministère, qui va devenir une très grande priorité, à la faveur notamment de l'amélioration de la rémunération des professeurs".

Le ministre indique que le gouvernement va "consacrer environ 400 M€ pour l'amélioration de la rémunération des professeurs" en 2021, même si ce budget "doit encore être discuté et voté par la représentation nationale". "Il y a un enjeu de reconnaissance des personnels, en premier lieu financière, notamment pour les plus jeunes", poursuit-il.

Plus globalement, sur l'évolution des RH, Jean-Michel Blanquer va "annoncer dans les jours à venir la méthodologie pour concrétiser cette transformation", qui tendra vers "une vision beaucoup plus individualisée et mûre de ce qu'est la carrière des enseignants et des personnels. Nous allons développer une GRH de proximité : nous avons commencé à le faire depuis 2 ans, cela va devenir général".

Directeurs d'école. Après avoir rappelé les mesures prises en juillet entraînant "un allègement des tâches administratives" des directeurs d'école et "un soutien pour les aider dans leurs tâches quotidiennes", Jean-Michel Blanquer annonce l'attribution d'une "indemnité exceptionnelle de 450 euros versée d'ici la fin de l'année" à tous les directeurs d'école.

Formation au numérique. Selon le ministre, "des dizaines de milliers de professeurs se sont branchés sur les formations" de Canopé sur l'enseignement à distance. Et d'assurer qu'il "y a une forte offre de notre part" sur ce type de ressources, ajoutant que vont se développer des plans de formation par départements et académies.

Éducation prioritaire. La poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire concernera cette année "20 000 élèves de grande section de maternelle" Jean-Michel Blanquer assure que la "carte de l'éducation prioritaire va évoluer" et qu'il tirera les conséquences du rapport Mathiot-Azéma.

Par ailleurs, le "projet internats" va se déployer, avec l'aide de Nathalie Élimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, assure le ministre. Un appel à projets sera lancé "dès cette rentrée pour développer et labelliser les 'internats d'excellence'", avec l'objectif d'en ouvrir un par département.

Lancement d'une expérimentation en lecture. Le ministère s'apprête à lancer l'expérimentation d'une méthode de lecture touchant 500 classes dans 10 départements. Celle-ci a été "préparée par une inspectrice générale de Paris, Isabelle Goubier, qui a élaboré un manuel de référence. Cela s'inscrit dans la suite d'expérimentations généralement assez probantes sur l'enseignement explicite des savoirs fondamentaux en CP", estime Jean-Michel Blanquer, qui précise les "grands principes" de cette expérimentation : "méthode syllabique et une attention particulière à la fluidité de lecture" notamment.

Voie professionnelle. Le ministre rappelle que la réforme de la voie professionnelle se poursuit (avec notamment le développement du CAP 3 et la réalisation d'un chef-d'œuvre pour les élèves de 1re professionnelle) et annoncera "prochainement" les nouveaux diplômes de la voie professionnelle, "toujours plus adaptés aux évolutions de notre société", alors qu'une "conférence nationale des diplômés" doit avoir lieu au cours du premier trimestre.

Sport. Jean-Michel Blanquer promet "de nombreuses synergies" entre l'Éducation nationale et les Sports, maintenant rassemblés au sein d'un même ministère. Il annonce le "déploiement d'activités sportives sur le temps scolaire et périscolaire". Une "semaine du vélo, du 14 au 20 septembre, en lien avec le Tour de France sera notamment organisée, dans le but de promouvoir le "savoir rouler".

Orientation. La nouvelle répartition des compétences État-Régions sera mise en place et les moyens des Cordées de la réussite vont être "doublés" dès cette année.

Lycées. La réforme du lycée GT sera déployée au niveau de la Terminale et le ministre annonce pour septembre le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des lycées pour en faire des "établissements de service" au bénéfice des territoires dans lesquels ils s'inscrivent (centres de formation...).

7-Revalorisation des enseignants : l'enveloppe pourrait être de 350 à 400 millions d'euros en 2021

"Le budget 2021 sera la démonstration" de la volonté du gouvernement de revaloriser la rémunération des enseignants, déclarait Jean-Michel Blanquer à AEF info le 20 juillet 2020. Selon plusieurs sources d'AEF info, le ministre de l'Éducation nationale prévoirait, pour 2021, une enveloppe de 350 à 400 M€. En début d'année, il avait annoncé une enveloppe plus élevée de 500 M€, montant qu'il avait confirmé en mai. Les concertations avec les syndicats devraient reprendre en septembre et des annonces pourraient être faites en octobre.

Cette enveloppe de 350 à 400 millions d'euros devrait principalement être destinée aux personnels en début de carrière.

Les discussions devraient également porter sur une revalorisation pluriannuelle, pour laquelle ni le montant ni le calendrier n'ont pour l'heure été dévoilés. Lors de la première salve de discussions, fin 2019 et début 2020, avant la crise sanitaire qui a mis entre parenthèses ce travail sur la revalorisation, une enveloppe de plusieurs milliards d'euros à travers une loi de programmation allant jusqu'en 2026 était évoquée

8-Après la crise sanitaire, les enseignants souhaitent une évolution de l'organisation scolaire (enquête Synlab)

L'enseignement en présentiel reste un des "fondamentaux" de l'école mais "l'organisation scolaire doit évoluer", selon une enquête publiée par Synlab (1) fin août 2020. L'association a interrogé fin juin 860 enseignants et une tribune est publiée dans le JDD, signée par le sociologue François Dubet, la philosophe Cynthia Fleury, la fondatrice de Synlab Florence Rizzo, le chercheur François Taddei. Il apparaît aussi "une demande claire d'accentuer la personnalisation et les possibilités d'inclusion au sein de l'école".

"Nul outil numérique ne pourra remplacer les êtres humains pour accompagner les jeunes à grandir. En revanche, des outils adaptés peuvent faciliter la personnalisation des parcours, libérer du temps de classe et permettre plus de qualité dans les temps partagés entre enseignants et élèves." C'est ce qu'indiquent François Dubet, Cynthia Fleury, Florence Rizzo, François Taddei dans une tribune publiée le 23 août 2020 dans le Journal du dimanche à l'occasion de la sortie d'[une enquête](#) auprès de 860 enseignants dans le contexte de la crise sanitaire.

Interrogés sur ce qu'ils souhaitent voir changer, ce qu'il faut garder et ce qu'il faut abandonner, nombre de ces enseignants pointent une organisation scolaire marquée par des "programmes rigides et trop chargés" mais ainsi que des "rythmes scolaires inadaptés" et une "charge administrative trop importante". L'enquête de l'association fait ressortir également un "besoin de personnaliser les parcours des élèves, de cultiver des compétences insuffisamment travaillées actuellement comme l'autonomie et les compétences socio-émotionnelles, et de mieux travailler en équipe".

Socialisation et pédagogies actives

Conduite fin juin 2020, l'enquête met en évidence un attachement des enseignants aux modalités d'enseignement en présentiel dans une logique de "groupe classe", perçues comme essentielles car au fondement de "la relation enseignant enfant". Les enseignants interrogés citent "la socialisation", "les valeurs humaines et républicaines", "le travail en équipe" parmi les caractéristiques de l'école à conserver. Ils veulent aussi pouvoir "continuer de développer des pédagogies actives et différenciées", des approches qu'ils semblent ne pas trouver "suffisamment développées".

D'une manière générale, l'enquête de Synlab montre que les enseignants "souhaitent une plus grande personnalisation des apprentissages et des parcours scolaires ainsi que le développement de compétences peu travaillées actuellement (autonomie, compétences psychosociales et émotionnelles)". Mais les efforts pour davantage de personnalisation sont entravés par une "organisation scolaire trop rigide, trop administrative". Les personnes interrogées "aspirent à des dispositifs de formation plus pratiques, plus concrets et plus proches du terrain".

Par ailleurs, "les pédagogies transmissives et peu différenciées sont considérées comme obsolètes pour construire l'école d'après".

(1) L'association SynLab existe depuis 2012 avec pour ambition de "soutenir les enseignants et chefs d'établissement, acteurs de la transformation de l'école" par des "dispositifs d'accompagnement, en ligne ou en présentiel". Elle compte notamment dans son conseil scientifique des personnalités comme la directrice générale de l'Onisep Frédérique Alexandre-Bailly, l'IGESR, médiatrice de l'Éducation nationale et ancienne DNE Catherine Becchetti-Bizot, le directeur du CRI François Taddéi, l'IGESR Christophe Marsollier, le secrétaire général de la région académique Nouvelle Aquitaine Vincent Philippe.

9-Livre : Le recours au coaching scolaire est une réponse aux "nouvelles injonctions de l'école"

Améliorer ses résultats, mieux vivre sa scolarité, construire un projet d'orientation en fonction de sa personnalité : les promesses du "coaching scolaire" révèlent en creux les compétences attendues au sein de l'École. Cette forme d'accompagnement venue du monde de l'entreprise attire de plus en plus de familles, constate Anne-Claudine Oller, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation. Avec "Le Coaching scolaire. Un marché de la réalisation de soi", publié récemment aux éditions PUF, elle s'intéresse à ce que le coaching scolaire dit des attentes et des failles du système éducatif.

Le coaching scolaire propose à l'adolescent de l'accompagner dans sa réflexion sur son orientation. Il promet aussi de développer sa confiance en lui, de diminuer le stress face aux évaluations et de définir des méthodes d'apprentissage adaptées à sa personnalité. Ce suivi personnalisé plaît surtout aux familles des classes moyennes, relève Anne-Claudine Oller, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, dans un livre récent (1).

Pourquoi s'intéresser à ce "marché de niche", certes en plein essor mais loin d'être aussi développé que les cours particuliers ? "C'est aussi en éclairant les marges et les frontières de l'école que l'on peut saisir ce qu'il se passe en son centre", répond Anne-Claudine Oller. Son enquête, commencée en 2005, s'appuie sur de nombreux entretiens (avec des coachs scolaires, des jeunes et des parents) et sur l'observation de séances individuelles et collectives.

La chercheuse s'est elle-même prêtée à l'exercice : deux professionnels lui ont proposé d'être coachée pour lui montrer la réalité de leur travail et "contrecarrer l'image du coach gourou" parfois véhiculée dans les médias. Après avoir validé sa thèse en 2011, Anne-Claudine Oller a adapté et actualisé son texte pour les éditions PUF, à la demande de la sociologue Agnès van Zanten, directrice de la collection "Éducation & Société".

Entre le psy et le conseiller d'orientation

"Qu'ils le veuillent ou non, les élèves et leurs familles se trouvent pris dans le jeu de la compétition scolaire : même s'ils ne s'y lancent pas délibérément, cette compétition se déroule et produit des effets sur eux", avance Anne-Claudine Oller. Pour ne pas que leurs enfants soient déclassés, les parents développent un ensemble de stratégies désormais bien documentées : contournement de la carte scolaire, installation du domicile près d'un "bon" établissement, inscription dans l'enseignement privé, recours à des cours particuliers ou aux services d'un orthophoniste, etc.

Le coaching scolaire vient compléter cette palette de solutions en proposant un suivi individuel jugé moins stigmatisant que la consultation d'un psychologue. Pour convaincre les familles de sa légitimité, le coach scolaire (qui est souvent une femme en reconversion professionnelle) met en avant son expérience du monde du travail. "Quand on rentre dans l'institution en tant que prof, conseiller d'orientation, on n'est plus en contact avec le monde de l'entreprise ! [...] Nous, moi, tous les jours je rencontre des chefs d'entreprise", revendique ainsi une coach citée par Anne-Claudine Oller.

Tests de personnalité

La pratique du coaching s'appuie sur des méthodes issues de la psychologie comportementale (analyse transactionnelle, PNL...) pour révéler la personnalité de l'élève et l'aider à "se réaliser". "C'est le but du coaching, que la personne trouve elle-même ses solutions, qu'elle se mette en confiance et qu'elle se rende compte de comment elle fait", témoigne une coach, qui accompagne des enfants dès l'école primaire. "Les coachs scolaires présentent les tests [de personnalité] comme des outils permettant de révéler 'ce qui serait déjà là' chez le jeune, ce qui serait sous-jacent, encore enfoui, mais néanmoins présent", résume Anne-Claudine Oller.

Les parents "sont séduits" par cette façon de "mettre au jour de façon quasiment magique et limpide la personnalité de leur enfant" : "il est en effet rassurant pour des parents d'entendre que leur enfant est 'prédisposé' à tel type de filière scolaire et professionnelle, plutôt que d'entendre que c'est 'normal', du fait de son développement psychique, qu'il ne sache pas vers quel domaine s'orienter", remarque l'autrice.

Une réponse à "de nouvelles injonctions"

Le coaching scolaire est "un moyen pour des jeunes et leurs parents [...] d'externaliser des tensions familiales", en cherchant en dehors du domicile le moyen d'améliorer les résultats scolaires ou de répondre à des procédures d'orientation parfois angoissantes comme Parcoursup. Il propose ainsi une réponse à "de nouvelles injonctions de l'école" posées depuis la loi d'orientation de 1989 : "élaboration d'un projet, choix d'orientation, autonomie, recherche de performance et d'épanouissement de soi". Son essor révèle aussi, en creux, l'incapacité de l'Éducation nationale à répondre complètement à ses propres injonctions...

Le succès grandissant du coaching scolaire semble en effet montrer que, "pour réussir à l'école", il faut "mobiliser autre chose que l'école". Un constat paradoxal qui devrait amener le système éducatif à s'interroger sur ses "failles", considère Anne-Claudine Oller. "L'école ne pourrait-elle pas plus largement penser et concevoir des espaces et des temps intermédiaires au sein même de l'institution afin de rendre ses attentes plus lisibles et donc être moins inégalitaire ?" suggère-t-elle en conclusion de son livre.

(1) *"Le Coaching scolaire. Un marché de la réalisation de soi"*, Anne-Claudine Oller, éditions PUF, juin 2020, 272 pages, ISBN-10 : 2130625665, ISBN-13 : 978-2130625667, 25 euros.